

LES VENTES DE COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 1950

dans les forêts soumises au régime forestier

Indice bibliographique: F 35

Les adjudications de coupes de bois de l'exercice 1950 se sont déroulées aux lieux habituels et à des dates voisines de celles des années précédentes (dates extrêmes: 19 septembre à Beaune, 15 décembre à Aix-en-Provence), suivant le traditionnel mode de vente au rabais remis en vigueur depuis 1946.

Les dispositions particulières récentes relatives à la mise hors taxation des produits d'exploitation forestière et de scierie et à l'accélération des échéances de paiement qui furent appliquées aux grandes ventes de l'exercice précédent ont été maintenues.

Par contre, les coupes de bois résineux *sains* retirées des adjudications de l'exercice 1949 ont été librement offertes cette année aux acheteurs, puisque les bois incendiés des Landes de Gascogne ont été écoulés à un rythme satisfaisant.

Les conditions générales des ventes actuelles traduisent donc la liberté totale du marché des bois sur pied.

Elles sont très comparables à celles de l'exercice précédent, et les tendances que nous allons enregistrer prennent de ce fait toute leur valeur.

Nous verrons dans les pages suivantes les caractéristiques de ces ventes. Les tableaux annexés donnent par département et par essence le cube des bois vendus, les prix unitaires et les pourcentages de hausse par rapport aux prix de 1949.

1° COUPES INVENDUES

Le tableau ci-après résume pour la France (les trois départements d'Alsace et de Lorraine exceptés, l'importance des invendus par rapport aux coupes mises en ventes suivant leur nature (coupes par contenance ou par volume) et les catégories de propriétaires (forêts domaniales ou communales).

Nombre d'Ha (Coupes par contenance)				Nombre de m ³ (Coupes par volume)			
Mis en vente (ha)	Invendus (ha)			Mis en vente (m ³)	Invendus (m ³)		
D	20.721	2.151	10 %	1.169.207	86.817	7 %	
C	19.515	6.823	35 %	1.087.035	141.706	13 %	
	<u>40.236</u>	<u>8.974</u>		<u>2.256.242</u>	<u>228.523</u>		
Totaux correspondants	1949						
	34.774	9.009		2.236.635	489.074		
	1938						
	46.868	14.722		2.838.052	582.731		

La proportion moyenne des invendus ressort à 22 % pour les coupes par contenance et 10 % pour les coupes par volume.

Ces chiffres sont extraordinairement faibles. Au cours des années précédentes, les chiffres correspondants étaient respectivement :

1938	1941	1942	1944	1946	1947	1948	1949
31 %	26 %	35 %	38 %	38 %	24 %	18 %	25 %
20 %	19 %	14 %	25 %	12 %	21 %	12 %	22 %

La proportion constatée est très voisine de celle de la meilleure année 1948. Le record de 1948 est même dépassé en ce qui concerne les coupes par volume, ce qui traduit une concurrence exceptionnellement vive.

Il est intéressant d'étudier séparément les coupes domoniales et les coupes communales et de comparer entre elles ces deux années exceptionnelles par le petit nombre des invendus : 1948 et 1950.

Pour les premières, la proportion des invendus (10 % pour les coupes par contenance et 7 % pour les coupes par volume) est légèrement supérieure à celle de 1948 (8 % et 5 %).

En fait, malgré ce recul apparent, le marché a absorbé en 1950, plus de bois provenant de coupes domoniales qu'en 1948, car les surfaces et les volumes offerts étaient sensiblement supérieurs.

En ce qui concerne les coupes communales, la proportion des invendus est passée de 27 % et 29 % en 1948 à 35 % et 13 %.

On trouve la confirmation que les coupes par contenance sont moins recherchées que les coupes par volume.

Ceci s'explique aisément puisque les coupes par contenance contiennent le plus souvent des produits de qualité médiocre, à chauffage et bois de mine dominant, généralement disséminés sur une large surface.

On pourrait croire aussi que les coupes communales trouvent plus difficilement acquéreur que les coupes domaniales.

Cette mévente relative est due le plus souvent aux exigences des maires en matière de prix de retrait. Elle n'est qu'apparente, puisque la plupart des invendus font ensuite l'objet de cessions amiables.

Il convient de souligner que ce facteur prix de retrait a rarement joué cette année en matière de ventes communales *par volume*, en raison de la hausse exceptionnelle enregistrée.

En ce qui concerne les coupes domaniales, les proportions d'invendus avaient été, en 1949 de 16 % et 11 % bien que les quantités offertes eussent été inférieures. Cela tient au fait que l'approvisionnement exceptionnel en 1949 est redevenu normal en 1950: l'apport des bois d'Allemagne a pris fin; les bois bostrychés de l'Est et les bois incendiés des Landes et de la Gironde sont à peu près résorbés. Le climat des ventes est donc devenu très différent.

L'étude ultérieure des prix pratiqués confirmera cette impression.

Examinons maintenant la répartition de ces ventes par département en nous en tenant uniquement aux coupes domaniales.

Coupes par volume

Les départements les plus touchés par la mévente peuvent être ramenés à 11 groupant 79 % du volume non adjudgé.

	Invendus		Mis en vente	%
	—		—	—
1 Var	9.600 m ³	sur	9.910 m ³	97 %
2 Basses-Alpes	5.560 m ³	sur	8.560 m ³	65 %
3 Corse	9.620 m ³	sur	14.740 m ³	65 %
4 Meurthe-et-Moselle	28.460 m ³	sur	59.449 m ³	48 %
5 Lozère	5.358 m ³	sur	20.151 m ³	27 %
6 Gard	2.348 m ³	sur	16.804 m ³	14 %
7 Saône-et-Loire	2.220 m ³	sur	21.635 m ³	10 %
8 Hautes-Alpes	611 m ³	sur	6.736 m ³	9 %
9 Ariège	1.370 m ³	sur	14.670 m ³	9 %
10 Indre	2.304 m ³	sur	25.148 m ³	9 %
11 Pyrénées-Orientales	930 m ³	sur	10.790 m ³	9 %

L'anormale mévente des bois de feu dans le département du Var s'explique par la date tardive des adjudications et le fait que la plu-

part des exploitants avaient déjà assuré leur approvisionnement en s'adressant aux propriétaires de la forêt privée.

L'important volume invendu dans les forêts domaniales de Meurthe-et-Moselle concerne des coupes de bois fortement mitraillés.

Si l'on excepte ces deux départements où des causes inhabituelles ont joué, on constate la désaffection quasi totale des coupes de qualité très médiocre (à forte proportion de chauffage et de bois de mine) *lorsque leurs difficultés d'exploitation deviennent considérables*: Corse, Massif Central, Alpes, Pyrénées.

En ce qui concerne les coupes par contenance on assiste à une localisation analogue bien que les résultats soient difficilement comparables en raison de la diversité des articles offerts et du petit nombre d'hectares mis en vente dans chaque département.

Il convient de souligner, en terminant cette rapide étude de la localisation des coupes invendues que la notion de « coupe invendable » est essentiellement variable suivant les tendances du marché.

La concurrence très vive enregistrée aux adjudications de 1950, a rendu possible la vente de nombreux articles offerts sans succès à plusieurs adjudications antérieures. Ce résultat apparaît dans la comparaison des tableaux de localisation des deux dernières années.

En 1950 on enregistre dans cinq départements, seulement une mévente dépassant 20 % du volume offert.

En 1949, une mévente analogue avait été constatée dans onze départements.

II. — IMPORTANCE DES VENTES

Le tableau ci-après fait connaître par catégorie d'essence le nombre de m³ de bois d'œuvre adjugés en 1948, 1949 et 1950 au cours des grandes ventes d'automne.

Essences	Années		
	1948	1949	1950
Chêne	545.182	539.999	610.363
Hêtre	317.305	273.244	300.116
Feuillus divers	66.569	70.751	72.988
Sapin	367.351	446.822	499.785
Epicéa	170.934	186.914	226.540
Pin	339.619	170.407	447.716
Résineux divers	16.724	14.805	34.404
	<u>1.823.684</u>	<u>1.702.942</u>	<u>2.191.912</u>

Ce total comprend à la fois le nombre de mètres cubes précédemment annoncé pour les coupes par volume et les volumes de bois d'œuvre susceptibles d'être produits par les coupes par contenance (Cf. les tableaux de la page 195).

Le volume adjudgé en 1950 se répartit comme suit entre feuillus et résineux, pour chaque catégorie de propriétaires :

Feuillus:

Forêts domaniales	614.753
Forêts communales	368.714
	<hr/>
	983.467

Résineux:

Forêts domaniales	565.370
Forêts communales	643.075
	<hr/>
	1.208.445

2.191.912

Le volume vendu cette année a donc été supérieur de 488.970 m³ à celui de l'année dernière. Les volumes sont sensiblement comparables pour les feuillus (11 % de majoration seulement par rapport à 1949).

L'écart devient considérable pour les résineux (volume majoré de 48 % dans l'ensemble) avec écart maximum pour les pins. Il ne faut cependant pas voir là un accroissement de la production des forêts résineuses par rapport à l'année précédente, mais plutôt une répartition différente entre les divers modes de vente autorisés dans les forêts soumises au régime forestier : adjudications générales, ventes secondaires, cessions amiables.

En 1949, la nécessité d'exploiter rapidement les bois bostrychés de l'Est et les bois incendiés des Landes et de la Gironde, *sans attendre la période des grandes ventes*, et la décision corrélative prescrivant le retrait des adjudications des coupes de bois résineux sains pour faciliter l'écoulement de bois dépréciés avaient réduit dans de notables proportions les volumes résineux offerts aux adjudications générales.

En 1950, au contraire, le mode traditionnel de vente redevient prépondérant : les coupes différées de résineux sains de l'exercice 1949 et la quasi-totalité des coupes de l'exercice 1950 sont offertes aux grandes ventes d'automne.

Il convient de souligner que la priorité absolue réservée avant guerre, au mode de vente par adjudications générales n'est pas encore intégralement rétablie par suite de l'habitude prise sous le régime des ventes taxées d'alimenter le marché d'une façon continue.

De ce fait, les volumes adjugés semblent traduire une légère baisse de production : 2.200.000 m³ grume en 1950 contre 2.500.000 m³ grume chiffre moyen des grandes ventes d'automne avant la guerre.

La réalité est toute différente. Si nous comparons les cubes totaux réalisés dans les forêts soumises en m³ bois d'œuvre au cours des années 1938 et 1949, nous obtenons les chiffres de :

4.060.128 m³ bois d'œuvre en 1938 contre

4.792.919 m³ bois d'œuvre en 1949, soit un accroissement de la production de 18 %.

Les chiffres de 1950, non encore connus, seront certainement comparables à ceux de 1949.

III. — PRIX MOYENS DE BOIS SUR PIED

La comparaison des prix des essences dans les départements qui en sont les plus gros producteurs conduit aux prix moyens suivants :

Chêne

1 ^{re} catégorie : 1 m. 60 de tour et au-dessus, prix moyen ..	6.214 fr.
hausse par rapport à 1949	22 %
2 ^e catégorie : 1 m. 20 à 1 m. 60 de tour, prix moyen ..	3.168 fr.
hausse par rapport à 1949	12 %
3 ^e catégorie : 0 m. 60 à 1 m. 20 de tour, prix moyen ..	1.757 fr.
hausse par rapport à 1949	14 %
Moyenne d'ensemble	3.710 fr.
hausse	17 %

On voit que la hausse, forte pour les bois de première qualité, persiste, moyenne mais soutenue, dans les autres catégories. L'éventail des prix est largement ouvert en fonction de la qualité.

Si maintenant on compare ces prix moyens unitaires avec ceux de 1913, 1938, 1948 et 1949, on obtient les résultats suivants :

	Prix moyen du m ³					Indices				
	1913	1938	1948	1949	1950	1913	1938	1948	1949	1950
1 ^{re} catégorie :										
50	222	5.250	5.100	6.214		1	4,4	105	102	124
2 ^e catégorie :										
34	121	3.200	2.840	3.168		1	3,6	94	84	93
3 ^e catégorie :										
21	61	1.800	1.545	1.757		1	2,9	86	74	84

Les résultats des trois dernières années montrent que le fléchissement des cours du chêne enregistré en 1949 a été compensé : les prix pratiqués en 1948 sont à nouveau atteints et même dépassés en ce qui concerne la première qualité.

Il convient de signaler que le chêne de qualité tranchage a été incorporé à la première catégorie dans les chiffres qui précèdent, car il n'est représenté que dans un très petit nombre de départements.

Cette qualité se rencontre dans certaines stations de futaie des départements de l'Allier, de la Sarthe, du Loir-et-Cher et de la Nièvre.

Les chênes provenant des forêts domaniales de Bercé, Perseigne Tronçais, etc... ont acquis par les remarquables qualités du grain de leur bois et leurs dimensions exceptionnelles, une réputation mondiale.

Les coupes marquées dans ces forêts sont chaque année très disputées entre les exploitants travaillant pour les usines à tranchage. Les prix pratiqués pour les plus beaux lots, bien supérieurs à la valeur intrinsèque des bois, dénotent chez les acheteurs une imputation certaine sur leur budget de publicité commerciale.

Dans l'Allier, le prix moyen pour la qualité tranchage ressort à 40.000 fr. le m³ (prix maximum 80.000 fr.), soit une hausse de 65 % par rapport à 1949. Citons, pour le département de la Nièvre, le prix moyen de 30.000 fr. le m³, soit une hausse de 45 %.

Les coupes vendues dans le Loir-et-Cher renferment une proportion appréciable de bois de tranche dont le prix moyen ressort à 25.000 fr. le m³, ce qui traduit une hausse de 80 % par rapport à 1949.

En ce qui concerne le département de la Sarthe, il ne faut pas attacher une importance particulière au fait que les prix n'ont pas varié par rapport à 1949 (18.000 fr. le m³ de chêne tranchage).

Cette stagnation apparente provient de ce que les coupes vendues en 1950, étaient, dans l'ensemble, d'une qualité inférieure à celle de 1949 et provenaient de cantons moins réputés.

Signalons enfin pour mémoire, la hausse de 33 % enregistrée dans le département du Maine-et-Loire sur les billes à placage estimées 16.000 fr. le m³.

Hêtre

Le prix moyen du m³ peut être évalué à 3.142 fr. pour la première catégorie (1 m. 60 de tour et au-dessus) et à 1.687 fr. pour la deuxième catégorie (1 m. 20 à 1 m. 60), soit une hausse moyenne de 19 % légèrement supérieure à celle du chêne.

Le calcul des indices par rapport à 1913 donne :

Prix moyen du m ³					Indices				
1 ^{re} et 2 ^e catégories réunies:									
1913	1938	1948	1949	1950	1913	1938	1948	1949	1950
25,5	85	2.350	2.035	2.415	1	3,3	92	80	95

En comparant les prix du chêne et du hêtre (catégories supérieures à 1 m. 20 de tour), on obtient :

	1913	1938	1948	1949	1950
Chêne	1	4	100	93	108
Hêtre	1	3,3	92,2	80	95
Rapport chêne-hêtre	1	1,2	1,08	1,16	1,14

Le rapport des prix reste donc très voisin de celui de 1913 considéré comme base de référence.

Citons, à titre d'exemple, les cours pratiqués dans le département le plus gros producteur : les Vosges.

Volume vendu : 21.128 m³.

Prix moyen :

1 ^{re} catégorie	3.600	Hausse	59 %
2 ^e catégorie	2.250	Hausse	52 %

Sapin et épicéa

Le prix moyen du m³ sapin est de 2.308 fr. pour la catégorie sciage et 1.671 fr. pour la catégorie charpente, soit une hausse par rapport à 1949 de 45 % pour la première catégorie et 40 % pour la seconde.

Par rapport à 1913, nous avons :

Prix moyen du m ³					Indices				
Catégorie sciage:									
1913	1938	1948	1949	1950	1913	1938	1948	1949	1950
21	78	1.850	1.590	2.310	1	3,7	88	76	110

Le prix moyen de l'épicéa, voisin de celui du sapin, ressort à 2.340 fr. pour le sciage et 1.614 fr. pour la charpente, soit une hausse par rapport à 1949 de 49 % pour le sciage et de 53 % pour la charpente.

Cette hausse considérable apparaît plus spectaculaire encore dans les départements les plus gros producteurs.

Citons pour le sapin les départements des Vosges, du Doubs, de l'Isère et du Jura qui rassemblent 53 % de la production avec 264.342 m³ vendus.

Vosges: 113.038 m³ vendus.

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} catégorie	3.574 fr., soit une hausse de	96 %
2 ^e catégorie	2.230 fr., soit une hausse de	60 %

Doubs: 61.380 m³ vendus.

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} catégorie	3.900 fr., soit une hausse de	61 %
2 ^e catégorie	2.100 fr., soit une hausse de	67 %

Isère: 35.907 m³ vendus.

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} et 2 ^e catégories groupées :	2.103 fr., soit une hausse de	72 %
---	-------------------------------------	------

Jura: 38.210 m³ vendus.

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} catégorie	3.800 fr., soit une hausse de	62 %
2 ^e catégorie	2.500 fr., soit une hausse de	52 %

L'épicéa est dominant dans l'Isère, les deux Savoies et le Doubs. 155.163 m³ ont été adjugés dans ces départements, soit 68 % du volume global vendu (226.540 m³).

Isère: volume adjugé: 45.453 m³.

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} et 2 ^e catégories groupées	2.103 fr. le m ³ , soit une hausse de	72 %
---	--	------

Savoie: volume adjugé: 41.290 m³.

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} catégorie	2.355 fr., soit une hausse de	110 %
2 ^e catégorie	2.017 fr., soit une hausse de	112 %

Haute-Savoie: volume adjugé: 39.220 m³.

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} catégorie	3.000 fr., soit une hausse de	58 %
2 ^e catégorie	2.000 fr., soit une hausse de	25 %

Doubs: volume adjugé: 29.200 m³

Prix moyens pratiqués :

1 ^{re} catégorie	4.800 fr., soit une hausse de	53 %
2 ^e catégorie	2.500 fr., soit une hausse de	72 %

La hausse record enregistrée en Savoie sur l'épicéa correspond aux ventes les plus tardives (fin novembre).

Pin

Le cours moyen de cette essence n'a qu'une valeur *théorique*, car les différences d'espèces (sylvestre, maritime, laricio, pin noir, pin d'Alep) de qualité, et de station, influent dans le sens d'un élargissement considérable de l'éventail des prix.

Il importe cependant de le mentionner afin de permettre la comparaison avec les années précédentes avant de procéder à une étude locale et sommaire pour les espèces principales (sylvestre et maritime).

Les prix de sciage ont varié de 500 francs dans l'Hérault pour une coupe d'éclaircie de pins noirs d'Autriche de qualité très médiocre à 4.100 fr. dans la Seine-Inférieure pour des coupes de pin sylvestre d'excellente qualité et situées à proximité de grosses entreprises travaillant à la reconstruction de Rouen.

Le prix moyen peut s'évaluer à 1.450 fr. pour le sciage et 990 fr. pour la charpente, soit une hausse de 25 % et 15 % par rapport aux prix de 1949.

Ainsi, malgré la forte proportion de bois incendiés dépréciés dans les coupes offertes en 1949, la hausse constatée est beaucoup moins importante pour le pin que pour le sapin et l'épicéa.

La comparaison des prix moyens des années 1948 et 1950 conduit à une hausse de 7 % sur le sciage et à une baisse de 1 % pour la charpente.

On retombe donc approximativement sur les prix de 1948 avec une nette plus-value sur les bois de qualité.

Ce retard à la hausse enregistré sur le pin s'explique par le fait que, pour cette essence, le marché est encore saturé: l'abondance exceptionnelle de l'année 1949, grâce aux bois incendiés de la région landaise a influencé les ventes de 1950. Mais nous avons vu, par ailleurs, que le volume offert était anormalement élevé.

Par rapport à 1913, nous avons :

Prix moyen du m ³					Indices				
—					—				
<i>Catégorie sciage:</i>									
1913	1938	1948	1949	1950	1913	1938	1948	1949	1950
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10,5	59	1.350	1.140	1.450	1	5,6	129	109	138

Pin Sylvestre

Il est dominant dans l'Est (Vosges), dans le Loiret et dans la région parisienne (Seine-et-Marne).

Vosges: volume adjugé: 3.992 m³

Prix moyens pratiqués:

1 ^{re} catégorie	2.075 fr.	Hausse	63 %
2 ^e catégorie	1.850 fr.	Hausse	68 %

Cette hausse considérable résulte de causes variées, les unes générales, les autres locales. On peut citer la fin des exploitations d'Allemagne, la diminution du volume des bois bostrychés livrés au commerce, l'accroissement des moyens de production des exploitants et du nombre des scieries.

Loiret: volume adjugé: 26.528 m³.

Prix moyens pratiqués:

1 ^{re} catégorie	1.800 fr.	Hausse	24 %
2 ^e catégorie	1.375 fr.	Hausse	21 %

Seine-et-Marne: volume adjugé: 13.335 m³.

Prix moyens pratiqués:

1 ^{re} catégorie	2.300 fr.	Hausse	53 %
2 ^e catégorie	1.750 fr.	Hausse	52 %

Signalons pour mémoire les prix très bas pratiqués dans les Alpes-Maritimes (840 fr. le m³) pour des coupes de qualité très moyenne.

Pin maritime

Cette essence très localisée se rencontre surtout dans la région landaise qui fournit 90 % de la production, en Corse et accessoirement dans l'Ouest (Vendée).

Landes: 191.000 m³ ont été adjugés en 1950.

Le prix moyen ressort à 1.000 fr. le m³. Il est généralement compris entre 800 et 1.200 fr. avec prix maximum de 1.600 fr.

Le pourcentage de hausse ou de baisse ne peut être étudié par rapport à l'année 1949 pendant laquelle il n'y a pas eu de vente de pins verts.

Par contre, en 1948, le m³ s'était vendu au prix moyen de 1.250 francs. On enregistre en 1950 un pourcentage de baisse de 20 % par rapport à 1948.

Cette baisse s'explique par le fait que le pin maritime est peu recherché sur le marché intérieur et par l'incertitude à la date des adjudications sur les possibilités d'exportation: les exploitants landais semblent par une propagande habile, avoir interprété d'une façon tendancieuse un projet de décision gouvernementale visant à la limitation des exportations de pins maritimes en 1951.

Corse: volume adjugé: 8.177 m³

Prix moyen pratiqué: 1.685 fr., soit une hausse de 85 % par rapport à 1949 et de 100 % par rapport à 1948.

Les causes de cette hausse doivent être recherchées dans la qualité des bois offerts, et les possibilités d'écouler les produits sur le marché nord-africain.

Vendée: volume adjudgé: 3.760 m³.

Prix moyen pratiqué: 1.500 fr. le m³.

1^{re} catégorie 2.000 fr. Hausse 18 % par rapport à 1949 et 1948.

2^e catégorie 900 fr., ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 1949 et une baisse de 14 % par rapport à 1948.

Bois de chauffage

Le prix moyen du bois de chauffage sur pied accuse une baisse relativement faible pour l'ensemble quartier-rondin (5 %).

On ne peut pas donner de chiffre même approximatif pour la charbonnette considérée comme invendable dans de nombreux cas.

Cette mévente du bois de feu modérée pour l'ensemble quartier-rondin par suite des prix très élevés du charbon doit être imputée au manque de débouchés et à la cherté des transports.

Il convient toutefois de signaler que les prix se sont maintenus pour des lots bien situés et de qualité convenable dans certains départements possédant des débouchés locaux: Ardèche, Aveyron, Charente, Haute-Savoie, Vendée.

Bois de mine

Les prix moyens sont restés stationnaires pour cette catégorie.

L'approvisionnement du marché intérieur s'annonce satisfaisant pour 1951. Les houillères désireuses de réduire les stocks importants qu'elles détiennent, se sont fréquemment abstenues aux adjudications.

Bois de papeterie

Malgré le régime de liberté contrôlée des prix, toujours en vigueur, on enregistre une hausse très forte évaluée à 71 % par rapport à 1949.

Les raisons en sont multiples et d'importance variable. On peut citer le relèvement des prix homologués pour cette catégorie, intervenu en juillet 1950, le déficit traditionnel de la France en bois de papeterie (estimé pour 1951 à 1.000.000 de stères sapin, épicéa), créant une psychose de pénurie favorable à la hausse, la politique habituelle de surenchère des grosses papeteries dans leurs achats de bois sur pied pour éviter des importations plus onéreuses encore.

CONCLUSION

Les ventes de bois sur pied de l'exercice 1950 traduisent donc une hausse indiscutable :

- relativement faible pour les feuillus (hausse moyenne de 17 % pour le chêne, 19 % pour le hêtre),
- forte pour les résineux (45 % pour le sapin, 50 % pour l'épicéa, 27 % pour le pin catégorie sciage),
- considérable pour le bois de papeterie (71 %).

Cette gradation donne une image fidèle du rapport entre production et consommation pour ces diverses catégories.

La hausse modérée constatée pour les feuillus traduit l'équilibre entre les ressources et les besoins et la tendance normale à l'alignement des cours sur les prix mondiaux.

L'écart important enregistré sur les prix des résineux et des bois de papeterie correspond à une demande très supérieure à l'offre.

Cette évolution peut s'expliquer par des causes diverses d'ordre économique, psychologique, ou spéculatif.

Le nombre des scieries et leur capacité de production s'accroissent plus vite que la production elle-même. La modernisation de l'équipement jointe à la faiblesse des stocks a créé entre les exploitants une concurrence très vive.

Les perspectives mondiales d'inflation résultant de l'évolution de la situation internationale, le programme de réarmement laissant entrevoir un rationnement possible des matières premières sont autant de facteurs qui ont joué à la hausse.

Il convient cependant de ramener les pourcentages constatés à de plus justes proportions en soulignant que l'année de référence, 1949, correspondait à un fléchissement des prix dû à un approvisionnement exceptionnel.

La comparaison avec les chiffres de 1948 conduit aux résultats suivants :

Essences	Années	Prix	Hausses
Chêne	1948	3.400 9 %
	1950	3.710	
Hêtre	1948	2.350 3 %
	1950	2.415	
Sapin	1948	1.850 25 %
	1950	2.310	
Epicéa	1948	1.800 30 %
	1950	2.350	
Pin	1948	1.350 7 %
	1950	1.450	
Papeterie ...	1948	500 62 %
	1950	810	

Si l'on excepte le bois de papeterie pour lequel l'inquiétant déficit à la production se traduit par une hausse considérable, l'évolution semble justifiée pour les autres catégories, compte tenu de la dépréciation de la monnaie.

Que peut-on penser à la fin de 1950 de l'évolution probable du marché du bois ?

Des mesures ont été prises pour assurer au cours des mois à venir la couverture des besoins dans les secteurs déficitaires.

Des importations de bois de papeterie sont prévues en provenance de la Finlande et du Canada.

Le déficit de 500.000 m³ pour les sciages résineux semble devoir être comblé par des importations de Suède, de Finlande et d'Autriche.

On assiste, par ailleurs, en France et dans divers pays (en Angleterre notamment) à une réduction certaine de la consommation en bois, depuis quelques années.

Cette désaffection partielle au profit d'autres matériaux moins chers, montre bien que la matière première « bois » n'est considérée comme indispensable que dans la mesure où les prix pratiqués sont raisonnables.

Ces indices laissent supposer un certain équilibre des prix pour 1951, dans la mesure où l'inflation pourra être évitée, car on peut espérer que la hausse possible ne traduirait que la dépréciation de la monnaie.

BROUSSON.

REFERENDUM SUR LES TABLEAUX ANNEXES

La composition de ces tableaux étant très coûteuse, leur publication ne sera continuée les années prochaines que si elle est demandée par un certain nombre de lecteurs.

TABLEAUX ANNEXES.

TABLEAU I A. — FORÊTS DOMANIALES
Cube total des bois vendus sur pied et produit en argent des ventes. — Grandes ventes d'automne en 1950

NUMÉROS	Départements	BOIS D'ŒUVRE									CHAUFFAGE			Bois de mine stères	Bois papier stères	PRODUIT en argent		
		FEUILLUS				RESINEUX					Total des colonnes 4 et 10 m. c.	Feuillus quartiers et rondins stères	Feuillus bonnettes stères				Résineux stères	
		Chêne m. c.	Hêtre m. c.	Feuillus divers m. c.	Total des colonnes 1-2-3 m. c.	Sapin m. c.	Epicéa m. c.	Mélèze m. c.	Pin m. c.	Résineux divers m. c.								Total des colonnes 5 à 9 m. c.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17		
1	Ain	1.683	304	139	2.126	2.147	86	»	»	2.233	4.359	1.879	105	»	»	55	17.066.770	
2	Aisne	5.801	18.160	1.932	25.893	»	4	»	173	177	26.070	22.622	11.357	»	4.389	»	116.025.700	
3	Allier	38.249	7.472	1.029	46.750	357	27	»	4.791	5.175	51.925	30.038	4.908	2.736	4.846	»	364.707.100	
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	»	»	»	»	»	1.590	1.590	4.100	»	2.560	»	2.020.170		
5	Alpes (Hautes-)	»	546	»	546	3.153	135	194	»	5.86	4.068	4.614	195	»	838	480	10.356.880	
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	Ardèche	»	747	»	747	6.175	110	»	117	»	6.402	7.149	741	»	247	67	17.746.050	
8	Ardennes	16.957	3.011	3.556	23.524	»	326	»	548	»	874	24.398	38.735	34.320	18.115	»	43.307.050	
9	Ariège	»	290	»	290	8.140	»	»	1.420	»	9.560	9.850	4.030	»	»	530	9.409.750	
10	Aube	2.510	910	350	3.770	»	100	»	90	»	190	3.960	10.280	15.000	»	»	29.934.940	
11	Aude	275	700	25	1.000	22.836	678	»	1.976	51	25.541	26.541	8.460	»	1.079	»	66.840.645	
12	Aveyron	45	770	»	815	»	»	»	»	»	»	815	1.645	»	900	»	847.350	
13	Belfort (Territ. de)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
14	Bouches-du-Rhône	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
15	Calvados	345	910	2	1.257	»	»	»	9	»	9	5.060	2.540	16	»	»	2.096.000	
16	Cantal	»	»	»	»	1.820	260	»	316	»	316	1.573	2.978	118	73	»	5.133.580	
17	Charente	1.688	187	16	1.891	»	»	»	»	»	2.080	2.080	470	»	70	»	3.652.100	
18	Charente-Maritime	5	»	104	109	»	»	»	39	»	39	1.930	5.140	6.380	»	»	7.115.850	
19	Cher	24.553	2.848	902	28.303	»	»	»	8.770	»	8.770	8.879	915	7.812	3.096	834	15.089.100	
20	Corrèze	109	»	15	124	»	»	»	1.153	»	1.153	29.456	23.215	296	3.711	»	144.058.950	
21	Corse	»	»	»	»	»	»	»	18	»	18	142	586	»	38	»	365.400	
22	Côte-d'Or	26.270	6.380	2.030	34.680	»	»	»	5.114	»	5.114	5.114	1.500	5.503	»	»	11.342.600	
23	Côtes-du-Nord	79	87	5	171	»	1.340	»	1.680	30	3.050	37.730	71.960	51.770	180	490	123.343.304	
24	Creuse	460	270	»	730	»	»	»	19	»	19	190	98	3	»	»	396.970	
25	Dordogne	237	»	29	266	»	»	»	190	»	190	920	2.870	100	410	»	2.073.225	
26	Doubs	140	710	60	910	12.290	4.290	»	28	»	28	294	2.150	»	466	»	699.825	
27	Drôme	»	272	»	272	3.104	1.230	»	»	»	16.580	17.490	3.550	70	990	»	73.056.170	
28	Eure	4.108	10.018	385	14.511	»	»	»	4.800	»	9.134	9.406	1.943	3.417	714	»	10.093.650	
29	Eure-et-Loir	4.707	1.290	43	6.040	»	»	»	2.017	»	9.602	24.113	15.771	7.890	8.909	»	97.381.140	
30	Finistère	1.805	1.271	»	3.076	»	2	»	199	»	201	3.277	2.597	1.298	20	»	27.332.100	
31	Gard	»	699	17	716	»	523	1.250	2.864	11	4.648	5.364	10.480	»	»	»	5.558.300	
32	Garonne (Haute-)	46	12.551	»	12.597	6.884	13	»	498	»	7.395	19.992	2.147	1.244	»	80	19.331.360	
33	Gers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
34	Gironde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
35	Hérault	»	»	»	»	»	»	»	42.119	»	42.119	42.119	»	13.502	46.439	»	78.551.050	
36	Ille-et-Vilaine	6.803	5.082	352	12.237	»	200	»	14	»	14	720	»	202	»	»	78.300	
37	Indre	»	»	»	»	»	»	»	537	»	737	12.974	8.826	179	1.010	»	45.696.320	
38	Indre-et-Loire	7.825	1.300	70	9.210	»	»	»	5.710	»	5.710	14.920	7.441	»	2.705	»	36.019.860	
39	Isère	»	1.562	101	1.663	15.807	14.633	»	»	»	30.440	32.103	4.707	»	1.420	»	65.908.700	
40	Jura	7.240	3.040	450	10.730	12.290	210	»	»	»	12.500	23.230	18.200	2.730	1.430	»	81.416.775	
41	Landes	»	»	»	»	»	»	»	169.692	»	169.692	169.692	»	47.460	32.636	»	189.266.340	
42	Loir-et-Cher	12.642	182	54	12.878	»	»	»	2.715	»	2.715	15.593	10.913	870	1.445	791	61.193.270	
43	Loire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
44	Loire (Haute-)	»	»	»	»	199	2.162	»	2.068	»	4.429	4.429	180	1.117	943	1.902	9.278.000	
45	Loire-Inférieure	2.948	161	7	3.116	»	»	»	2.548	»	2.548	5.664	1.694	633	200	»	22.280.140	
46	Loiret	21.247	567	194	22.008	»	151	»	26.528	»	26.679	48.687	17.959	3.158	9.871	»	112.999.180	
47	Lot	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
48	Lot-et-Garonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
49	Lozère	»	34	»	34	»	296	440	4.053	»	4.789	4.823	982	1.068	20	8.451	755	12.041.230
50	Maine-et-Loire	2.620	370	»	2.990	»	»	»	710	»	710	3.700	1.630	160	»	»	24.600.340	
51	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
52	Marne	12.314	2.745	3.375	18.434	»	»	»	153	»	153	18.587	25.180	20.190	11.700	»	67.903.460	
53	Marne (Haute-)	2.037	1.823	851	4.711	»	»	»	»	97	97	4.808	8.581	6.703	3.298	16	20.467.570	
54	Mayenne	145	37	16	198	»	»	»	»	»	»	198	145	»	»	»	587.960	
55	Meurthe-et-Moselle	8.273	8.097	589	16.959	14.047	138	»	»	»	14.185	31.144	36.567	8.397	156	1.330	137.986.020	
56	Meuse	17.533	6.670	335	24.538	»	»	»	»	904	904	25.442	36.827	15.232	5.008	»	116.621.132	
57	Morbihan	636	273	103	1.012	»	»	»	1.012	17	1.029	2.041	1.368	305	»	»	4.933.240	
58	Moselle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
59	Nièvre	14.726	3.968	141	18.835	»	»	»	»	»	»	18.835	15.194	8.025	1.004	»	74.805.755	
60	Nord	4.907	4.792	1.929	11.718	»	»	»	164	»	164	11.832	12.617	11.783	4.388	»	36.832.858	
61	Oise	13.176	19.244	4.663	37.083	»	»	»	3.556	»	3.556	40.629	36.210	9.355	1.694	9.514	113.610.130	
62	Orne	12.337	4.161	63	16.561	»	14	»	1.883	»	1.897	18.458	16.959	2.400	513	117	76.185.380	
63	Pas-de-Calais	2.458	880	254	3.592	»	»	»	»	»	»	3.592	6.812	4.275	1.694	»	15.756.900	
64	Puy-de-Dôme	»	27	14	41	2.279	1.393	59	57	»	3.788	3.829	430	614	309	»	9.052.390	
65	Pyrénées (Basses-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
66	Pyrénées (Hautes-)	134	1.244	49	1.427	590	»	»	»	»	590	2.017	5.680	265	»	»	2.203.400	
67	Pyrénées-Orient.	343	3.122	»	3.465	1.853	20	»	1.143	413	3.429	6.894	4.713	1.300	395	»	8.099.780	
68	Rhin (Bas-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
69	Rhin (Haut-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
70	Rhône	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
71	Saône (Haute-)	3.480	1.830	»	6.900	190	»	»	»	»	190	7.090	11.340	2.560	»	»	25.142.425	
72	Saône-et-Loire	10.113	6.658	319	17.090	»	854	»	320	19	1.193	18.283	26.216	10.285	»	1.164	54.671.016	
73	Sarthe	7.090	5.138	97	12.325	»	»	»	2.406	»	2.406	14.731	7.975	105	»	1.272	63.567.140	
74	Savoie	»	»	»	»	180	230	»	»	10	420	420	»	80	100	»	700.200	
75	Savoie (Haute-)	»	»	»	»	110	220	»	»	»	330	330	918	700	»	»	290.000	
76	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
77	Seine-Inférieure	5.720	27.073	219	33.012	171	477	208	5.372	91	6.319	39.331	33.844	15.771	1.773	4.879	156.958.122	
78	Seine-et-Marne	6.401	4.049	1.811	12.261	4	216	»	13.335	4	13.559	25.820	28.688	12.072	9.206	5.181	75.436.070	
79	Seine-et-Oise	8.876	203	1.941	11.020	»	»	»	586	»	586	11.606	18.127	7.554	1.956	100	45.556.640	
80	Sèvres (Deux-)	3.466	523	98</														

TABLEAU II. — FORÊTS DOMANIALES ET COMMUNALES
Prix moyens des bois sur pied. — Grandes ventes d'automne en 1950

NUMÉROS	Départements	CHENE			HETRE		SAPIN		EPICEA		MELEZE		PIN		CHAUFFAGE			Bois de mine	Bois de papeterie	
		1 ^{re} catégorie 0 m. 60 à 1 m. 20	2 ^e catégorie 0 m. 20 à 1 m. 60	3 ^e catégorie 0 m. 60 à 1 m. 20	1 ^{re} catégorie 0 m. 60 à 1 m. 20	2 ^e catégorie 0 m. 20 à 1 m. 60	Sciage 0 m. 60 à 1 m.	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 0 m. 60 à 1 m.	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 0 m. 60 à 1 m.	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Sciage 0 m. 60 à 1 m.	Charpente 0 m. 60 à 1 m.	Feuillus		Résineux			
															le m. c.	m. c.				m. c.
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16			17
1	Ain	5.700	3.700	2.480	2.700	2.400	3.680	2.600	4.650	3.150	»	»	2.000	»	250	70	»	800	1.800	
2	Aisne	5.400	3.300	1.650	4.650	2.600	»	»	»	»	»	»	1.500	1.000	135	45	»	220	»	
3	Allier	22.000	4.000	1.500	3.000	1.200	3.000	1.500	»	»	»	1.300	»	100	40	»	800	»		
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	»	1.025	2.500	1.500	1.800	1.200	1.679	1.079	860	466	142	»	10	300	»	
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	»	590	2.206	1.904	2.643	1.794	2.020	1.420	750	480	60	»	25	190	980	
6	Alpes-Maritimes	»	»	»	»	1.510	1.510	1.330	»	1.079	»	»	840	»	54	11	»	654	»	
7	Ardèche	»	»	»	770	487	2.370	1.705	1.725	1.560	»	»	910	760	140	»	»	280	2.000	
8	Ardennes	5.500	2.510	1.000	3.000	900	»	»	1.200	600	»	»	1.100	550	17	2	5	320	»	
9	Ariège	»	1.340	287	287	283	1.279	808	»	»	»	»	793	426	31	»	»	»	239	
10	Aube	5.800	3.900	1.800	3.800	1.800	»	»	1.800	»	»	»	580	»	80	2	»	350	»	
11	Aude	»	2.800	1.300	2.300	1.250	2.800	1.300	»	1.200	»	»	1.800	800	70	»	10	650	»	
12	Aveyron	»	»	760	400	»	»	»	»	»	»	»	670	»	40	»	»	490	»	
13	Belfort (Territ. de)	5.400	3.800	»	4.300	1.700	»	500	»	»	»	»	»	»	450	50	»	»	»	
14	Bouches-du-Rhône	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	710	»	249	»	207	»	»	
15	Calvados	3.000	2.500	2.000	2.800	2.500	»	»	»	»	»	»	2.200	1.800	230	120	100	600	»	
16	Cantal	»	»	»	300	1.688	»	»	3.200	»	»	»	»	»	120	»	»	250	500	
17	Charente	4.785	3.284	1.449	3.161	2.034	»	»	»	»	»	»	1.011	687	270	47	»	503	»	
18	Charente-Maritime	»	2.500	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.100	800	500	100	300	500	»	
19	Cher	10.000	3.100	1.300	3.000	1.500	»	»	»	»	»	»	1.500	»	55	»	40	700	»	
20	Corrèze	»	2.200	»	400	»	»	»	1.000	»	»	»	»	2.150	200	»	50	750	»	
21	Corse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.650	»	63	»	»	»	»	
22	Côte-d'Or	5.600	2.890	1.210	2.450	1.420	1.360	»	1.170	800	»	»	810	700	110	20	20	380	250	
23	Côtes-du-Nord	6.800	3.400	1.600	2.000	1.200	»	»	»	»	»	»	1.500	1.000	100	»	75	»	»	
24	Creuse	»	2.200	1.950	2.300	2.100	»	»	1.550	1.250	»	»	1.000	950	150	20	»	500	»	
25	Dordogne	»	»	930	»	»	»	»	»	»	»	»	680	»	210	»	»	420	»	
26	Doubs	4.400	2.100	920	4.000	2.500	3.900	2.100	4.800	2.500	»	»	1.400	1.000	260	15	65	»	700	
27	Drôme	»	»	1.000	3.400	1.095	3.200	2.250	»	»	»	»	»	345	160	130	20	100	»	
28	Eure	6.000	3.400	1.900	5.500	3.400	»	»	»	»	»	»	3.500	2.000	370	100	80	500	»	
29	Eure-et-Loir	7.000	5.000	2.000	4.500	3.000	»	»	»	»	»	»	1.200	600	200	50	150	400	»	
30	Finistère	4.100	3.300	1.850	1.700	800	»	»	3.100	»	»	»	3.100	»	185	180	120	500	»	
31	Gard	»	»	»	350	»	»	»	1.500	1.200	1.100	500	1.050	610	143	174	»	361	»	
32	Garonne (Haute-)	»	1.187	»	836	540	1.360	»	1.225	»	»	»	1.280	»	132	50	»	487	»	
33	Gers	3.299	1.671	599	»	740	»	»	»	»	»	»	»	»	115	»	»	»	»	
34	Gironde	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.095	»	»	»	»	923	»	
35	Hérault	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	500	»	110	75	»	420	»	
36	Ille-et-Vilaine	7.500	4.350	2.000	4.000	2.000	»	»	2.000	1.200	»	»	2.000	1.200	120	80	»	500	»	
38	Indre-et-Loire	6.400	2.750	1.650	2.400	1.100	»	»	»	»	»	»	1.100	»	300	75	75	575	»	
39	Isère	»	»	»	1.800	1.800	2.103	2.103	2.103	2.103	»	»	»	»	140	»	»	220	»	
40	Jura	4.400	2.200	700	3.200	2.000	3.800	2.500	4.200	3.100	»	»	700	350	170	»	»	1.300	»	
41	Landes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.000	»	200	»	»	700	»	
42	Loir-et-Cher	9.800	3.625	2.175	2.200	1.800	1.500	900	»	»	»	»	»	350	»	60	»	»	»	
43	Loire	»	»	»	»	950	3.200	2.500	2.800	2.000	1.500	»	1.300	»	250	150	60	1.000	2.100	
44	Loire (Haute-)	»	»	»	»	1.750	»	»	1.970	»	»	»	1.000	»	400	»	50	600	650	
45	Loire-Inférieure	6.800	5.000	3.500	4.000	2.000	»	»	»	»	»	»	1.600	1.200	200	»	100	800	»	
46	Loiret	4.840	3.150	1.900	2.500	1.800	»	»	»	»	»	»	1.800	1.375	80	40	25	800	»	
47	Lot	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
48	Lot-et-Garonne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
49	Lozère	»	»	»	»	710	»	»	1.880	1.880	701	»	865	865	173	»	50	736	1.000	
50	Maine-et-Loire	10.400	5.000	2.100	3.000	1.500	»	»	»	»	»	»	1.800	1.200	400	»	300	»	»	
51	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
52	Marne	7.100	3.000	1.250	3.520	1.200	»	»	1.400	550	»	»	1.200	530	31	6	6	350	»	
53	Marne (Haute-)	6.732	4.247	1.188	5.073	2.358	»	»	1.038	592	»	»	663	428	60	2	»	264	»	
54	Mayenne	»	»	»	2.000	1.800	»	»	»	»	»	»	»	»	100	»	»	»	»	
55	Meurthe-et-Moselle	10.000	6.000	2.500	5.000	2.700	4.500	2.200	3.900	2.000	»	»	3.200	1.800	280	35	30	700	700	
56	Meuse	6.800	3.700	2.300	4.400	2.100	»	»	»	»	»	»	1.200	650	68	»	30	240	200	
57	Morbihan	4.313	3.039	1.583	2.348	1.980	»	»	»	»	»	»	2.401	1.611	157	»	116	355	»	
58	Moselle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
59	Nièvre	6.000	3.000	1.000	3.600	1.800	»	»	»	»	»	»	»	»	25	»	»	250	»	
60	Nord	5.400	3.835	2.050	3.300	2.475	»	»	»	»	»	»	1.450	»	160	75	»	570	»	
61	Oise	6.150	3.900	1.900	4.150	2.100	»	1.500	»	»	»	»	2.250	1.400	115	50	60	345	»	
62	Orne	6.000	4.000	2.300	2.600	1.800	»	»	»	»	»	»	1.600	1.350	150	30	20	450	650	
63	Pas-de-Calais	7.100	4.300	2.000	3.900	2.900	»	»	»	»	»	»	»	»	185	22	»	»	»	
64	Puy-de-Dôme	3.000	2.400	1.800	»	1.900	2.700	2.100	2.450	1.600	2.700	2.100	1.800	1.200	180	80	60	650	650	
65	Pyrénées (Basses-)	3.372	1.844	1.519	2.366	1.220	1.426	878	»	»	»	»	905	70	»	»	»	129	»	
66	Pyrénées (Hautes-)	2.385	2.095	1.140	1.300	929	2.076	1.500	»	»	»	»	2.200	1.300	70	»	10	»	»	
67	Pyrénées-Orient.	»	1.300	»	1.000	1.000	1.500	1.500	»	»	»	»	2.533	590	170	»	5	421	»	
68	Rhin (Bas-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
69	Rhin (Haut-)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
70	Rhône	»	850	700	»	850	700	850	700	850	700	850	700	850	150	»	100	650	»	
71	Saône (Haute-)	5.200	3.000	1.400	3.900	2.000	1.300	550	»	»	»	»	800	450	900	600	»	»	»	
72	Saône-et-Loire	4.420	2.500	1.350	2.180	1.340	»	»	1.820	1.280	1.150	670	1.200	»	140	25	90	600	800	
73	Sarthe	10.800	5.000	2.700	4.500	2.200	»	»	»	»	»	»	1.700	1.100	170	»	120	850	»	
74	Savoie	»	»	»	»	2.216	2.000	2.355	2.017	2.250	2.100	»	1.500	»	»	»	»	»	825	»
75	Savoie (Haute-)	»	»	»	»	2.000	2.500	1.800	3.000	2.000	»	»	»	»	435	»	»	650	650	
76	Seine	»	»	»																